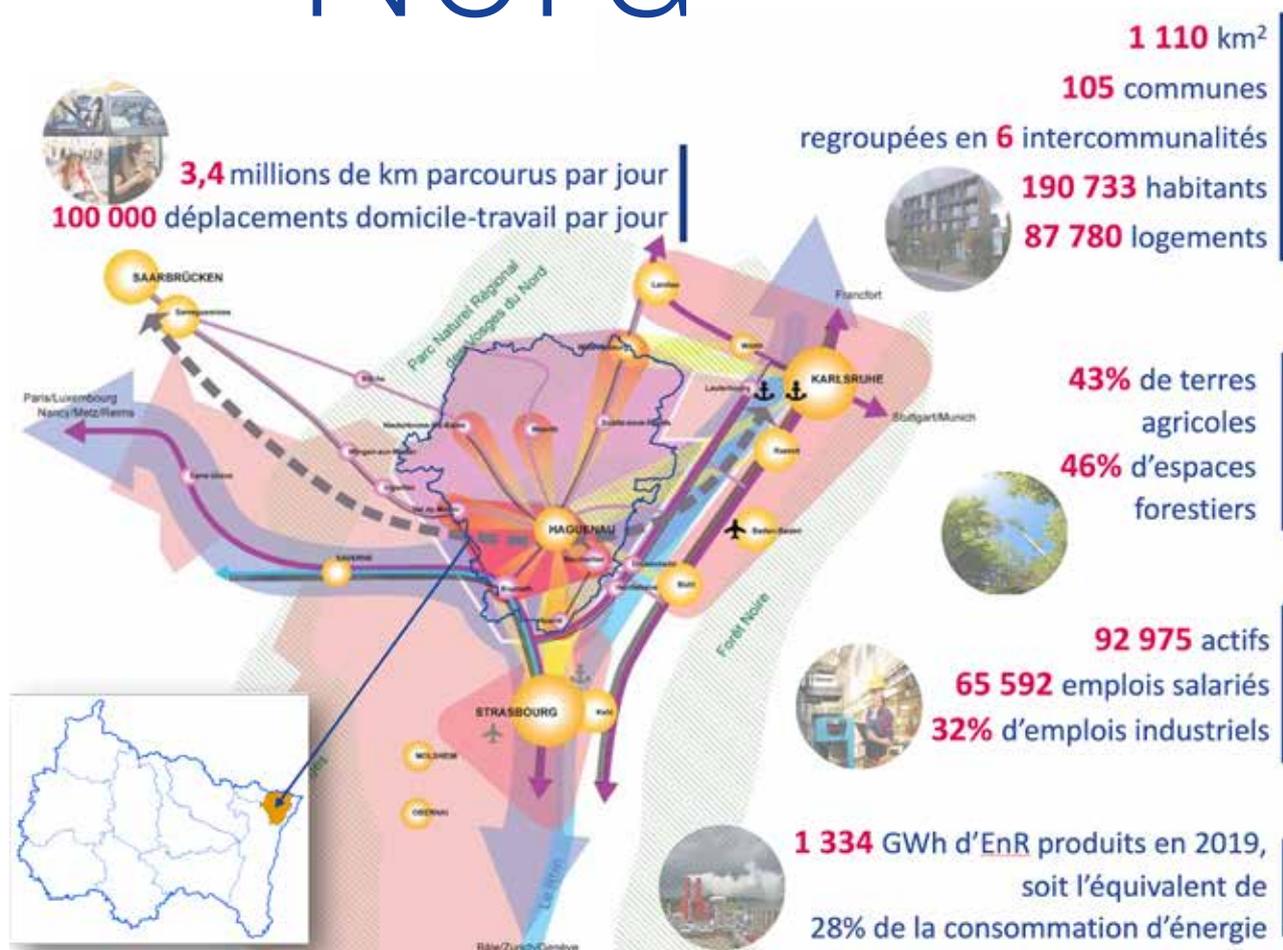




rapport
d'activité

2021

L'Alsace du Nord



sommaire

Edito	3
Actualité des instances du PETR	4/5
Les Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord	6/7
Retour sur la Conférence des Maires de l'Alsace du Nord	8/9
Zoom sur les faits marquants du Plan Climat en 2021	10/11
Le Schéma de Cohérence Territoriale	12/13
Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord	14
Bilan financier 2021	15



Les évènements qui ont fait 2021

L'année 2021 s'est encore inscrite sous le signe de la pandémie du Covid-19 qui a paralysé notre pays en début d'année.

A la sortie (je l'espère durable) de cette crise, nous ressentons les prémices d'une transformation profonde de nos modes de vie, de nos façons de nous déplacer et de travailler avec des répercussions durables pour nos territoires. Nos concitoyens plébiscitent les territoires moins denses et l'attrait des villes moyennes, au détriment des métropoles qui ne font désormais plus rêver. Nous devons absolument tenir compte de ces nouveaux paramètres dans notre vision d'avenir pour l'Alsace du Nord et nos priorités en termes de politiques publiques, s'agissant notamment des services de proximité (transports, santé, culture/loisirs, éducation/formation...).

Mais, la gravité de la crise sanitaire mondiale ne doit pas nous faire oublier un autre défi majeur. Nous sommes malheureusement de plus en plus exposés aux conséquences du dérèglement climatique qui appellent des décisions rapides. A l'évidence, cela renvoie à des réflexions communes concernant des enjeux politiques, du niveau international jusqu'au local.

Parmi les autres dossiers majeurs du PETR en 2021 figurent le SCoT dont les travaux de révision, pourtant très avancés, ont été brusquement ralentis par la Loi Climat & Résilience du 22 août 2021. Les nouvelles exigences en matière de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 nous obligent à porter un autre regard sur la consommation d'espaces naturels et à repenser notre rapport à l'aménagement du territoire.

Au chapitre des projets promptement menés figure le plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord, arrêté le 11 septembre 2021, après 2 années de procédure. « Un PCAET ambitieux et réaliste à la fois ! » comme aime à le rappeler Marie-Odile Becker, Vice-Présidente en charge du plan climat.

Les enjeux en matière de rénovation énergétique que nous pressentions, nous ont amenés à anticiper, dès janvier 2021, le conseil en rénovation énergétique mutualisé à l'échelle de l'Alsace du Nord. L'Espace France Rénov' compte aujourd'hui 3,5 ETP à l'écoute des citoyens d'Alsace du Nord désireux d'entreprendre des travaux d'amélioration du confort énergétique de leur logement. Ce service s'articule de façon complémentaire avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

Enfin, la nouvelle démarche de contractualisation entre l'Etat, la Région Grand Est et les collectivités, s'est achevée par la signature du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) de l'Alsace du Nord à l'automne 2021. L'identification des projets prioritaires a pu s'appuyer sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord. Le pacte, signé pour 6 ans, a permis de mettre en place une gouvernance qui travaillera à l'avancée des dossiers dès 2022.

Je tiens à remercier les élus et les équipes du PETR pour leur engagement et leur investissement. Plus que jamais, notre territoire a besoin de disposer d'une ingénierie performante et de qualité pour accompagner l'Alsace du Nord dans ses transitions indispensables !

Claude STURNI
Président du PETR de l'Alsace du Nord

Actualité des instances du PETR

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord est un établissement public local constitué par accord entre ses 6 intercommunalités membres : la Communauté d'Agglomération de Haguenau (36 communes), ainsi que les 5 communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (13 communes), du Pays de Wissembourg (12 communes), de Sauer-Pechelbronn (24 communes), de la Basse-Zorn (7 communes) et de l'Outre-Forêt (13 communes).

Le PETR est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Deux instances assurent la gouvernance du PETR :

Les comités syndicaux

Le comité syndical est l'instance délibérante du PETR. Il compte 58 délégués syndicaux désignés par les 6 intercommunalités membres. Il se réunit en tant que de besoin, au minimum 2 fois par an.

En 2021, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

> 11 février 2021

Soultz-sous-Forêts

- Adoption du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021
- Bilan des travaux 2020 du Conseil de développement
- Renouvellement de la gouvernance du Conseil de développement pour le mandat 2020-2026 et création d'un Conseil de développement commun
- Validation des éléments de la stratégie du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord
- Partenariat avec le réseau d'industriels RESILIAN

> 11 septembre 2021

Rittershoffen

- Arrêt du plan climat-air-énergie territorial -PCAET- de l'Alsace du Nord

> 16 octobre 2021

Walbourg

- Adoption du pacte territorial de relance et de transition écologique -PTRTE- de l'Alsace du Nord

> 15 décembre 2021

Soultz-sous-Forêts

- Programme des travaux 2022 et orientations budgétaires 2022
- Création de commissions : SCoT, PCAET et mobilités
- Approbation des axes stratégiques du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2021

Les bureaux syndicaux

Le bureau syndical est l'organe exécutif et opérationnel du PETR. Il compte 17 membres dont le Président, 3 Vice-Présidents et 13 autres élus. Il se réunit en moyenne toutes les 6 semaines.

> 13 janvier 2021

Haguenau

- Bilan des travaux 2020 du Conseil de développement par Michel Munzenhuter, président du Conseil de développement de l'Alsace du Nord
- Partenariat avec le réseau RESILIAN
- Examen du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021

> 25 février 2021

Haguenau

- Avis sur les permis d'aménager Les Saules 1 et 2 à Gundershoffen (Griesbach)
- Participation de l'Alsace du Nord au Défi « J'y vais ! » - édition 2021

> 11 mars 2021

Haguenau

- Lancement du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de l'Alsace du Nord

> 8 avril 2021

Visio en raison de la crise sanitaire

- Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave
- Gratifications des stagiaires de l'enseignement supérieur – principes et règles d'attribution
- Mission mutualisée économe de flux et audits thermiques des bâtiments publics
- Motion Création Groupement Hospitalier Nord Alsace

> 6 mai 2021

Visio en raison de la crise sanitaire

- Examen du projet de SCoT prêt à l'arrêt
- Retour des EPCI sur le projet de plan d'actions du PCAET

> 10 juin 2021

Haguenau

- Mise en place d'un contrat d'apprentissage en alternance
- Prise en charge des frais réels

> 8 juillet 2021

Haguenau

- Avis sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux -SDAGE- des districts Rhin et Meuse (2022-2027)
- Avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation -PGRI- des districts hydrographiques Rhin et Meuse (2022-2027)

> 2 septembre 2021

Haguenau

- Attribution de deux subventions forfaitaires à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave
- Avis relatif au projet de PLU de Bernolsheim
- Ouverture à l'urbanisation de zones naturelles à Bernolsheim

> 12 octobre 2021

Haguenau

- Instauration des autorisations spéciales d'absences
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Avis relatif au projet de PLU de Weyersheim
- Ouverture à l'urbanisation de zones naturelles à Weyersheim

> 4 novembre 2021

Haguenau

- Point sur la procédure de révision au regard de la loi Climat & Résilience
- Perspectives budgétaires pluriannuelles 2022-2024

> 2 décembre 2021

Visio en raison de la crise sanitaire

- Programme de travail pour tirer le bilan d'application des 6 ans du SCoT en vigueur et finaliser la procédure de révision au regard de la loi Climat & Résilience
- Examen du projet de territoire avant son arrêt et signature du PTRTE de l'Alsace du Nord
- Avis sur le permis d'aménager Le Belvédère à Merwiller-Pechelbron

Les motions

Le PETR est le porte-voix des préoccupations des élus de l'Alsace du Nord. Il est systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agit pour lui de rester mobilisé et vigilant pour défendre les intérêts du territoire, en diffusant ses scénarios de développement et en faisant valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales. Une motion a été adoptée par les élus du PETR en avril 2021 :

Motion du PETR de l'Alsace du Nord sur la création d'un groupement hospitalier (GHT) Nord Alsace.

Le recueil des actes administratifs en 2021

En application des articles L.5211-47 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), toutes ces décisions sont recensées dans le recueil des actes administratifs du PETR de l'Alsace du Nord.

Les recueils des actes administratifs sont disponibles au siège du PETR et en téléchargement sur le site Internet : www.alsacedunord.fr

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) de l'Alsace du Nord

Le PETR, ainsi que les 6 intercommunalités qui le composent et le parc naturel régional des Vosges du Nord, ont validé et signé fin d'année 2021 le pacte territorial de relance et de transition écologique - PTRTE - de l'Alsace du Nord avec l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce pacte, mis en place dans la Région Grand Est, est une déclinaison locale du contrat de relance écologique -CRTE- créé pour relancer l'économie après la crise du Covid-19.

Il a été l'occasion pour l'Alsace du Nord de réaffirmer ses enjeux et ses priorités en matière de relance économique et de transition écologique, en détaillant, quand ils existent, les projets.

Sa finalité : donner plus de visibilité dans les dispositifs et rendre plus efficace l'action publique.

Samedi 16 octobre 2021 à Walbourg

Les Rencontres annuelles de l'Alsace

Les mobilités au cœur des échanges de la 11^e Rencontre Annuelle de l'Alsace



Mobilités en Alsace du Nord, quelles solutions adaptées pour répondre aux besoins des habitants ?

La 11^e édition des Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 16 octobre 2021, et a été consacrée aux mobilités en Alsace du Nord, auquel ont assisté plus d'une centaine de participants parmi lesquels élus, partenaires institutionnels, membres du conseil de développement et professionnels de la mobilité.

Acteurs et forces vives du territoire se sont emparés du sujet face aux bouleversements profonds de la mobilité : consécration de la voiture décarbonée, révolution digitale, nouveaux modes de vie avec le développement du télétravail et nouvelles aspirations des usagers...

L'avenir est à la multimodalité et de nouvelles offres de services, alternatives à l'autosolisme, doivent être imaginées pour faciliter l'accès à l'emploi, à la formation, aux services et aux loisirs.



Alsace du Nord

du Nord



Feuille de route pour 2022

Le déploiement cohérent et coordonné des bornes de recharge pour véhicules électriques en Alsace du Nord :

le marché de la voiture électrique connaît une croissance fulgurante. Il est urgent de développer les points d'alimentation ouverts au public.

La réflexion sur le développement d'une solution de covoiturage courte distance dans une politique de mobilité :

le covoiturage s'est rapidement développé sur les trajets longue distance, favorisé notamment par le développement des plateformes privées de mise en relation (type BlaBlaCar). Sur courte distance, la pratique peine en revanche à se développer, malgré un potentiel de développement important au regard du nombre de trajets quotidiens et des taux d'occupation moyens des véhicules observés.



Samedi 11 septembre 2021 à Rittershoffen

Retour sur la Conférence des maires de l'Alsace du Nord

SCoT et PCAET peuvent-ils être les pierres angulaires du projet de territoire ?



La Conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est réunie pour la 3^e fois depuis la création du PETR de l'Alsace du Nord, samedi 11 septembre, à la salle polyvalente de Rittershoffen.

Plus de 80 maires, maires-délégués et délégués au PETR se sont ainsi donné rendez-vous pour aborder le projet de territoire de l'Alsace du Nord. Au cœur de ce projet de territoire, ils ont réaffirmé et argumenté leur vision commune et leurs ambitions pour l'Alsace du Nord, déjà largement partagées et exprimées à travers le SCoT (schéma de cohérence territoriale) et le PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

Le projet de territoire a été arrêté par le comité syndical du PETR, le 15 décembre 2021. Il fait désormais l'objet d'une consultation auprès du Conseil de développement.



Qu'avez-vous retenu de l'année 2021 ?

2021 a été une année marquée par un engagement fort, pour et avec le territoire, afin de relever les défis climatiques.

L'agilité, le travail collectif et des rapports de confiance au sein des 6 intercommunalités ont été au cœur de nos avancées pour la construction du plan climat, malgré un contexte de travail dégradé en raison de la crise sanitaire. Le mot « sobriété » a souvent été au cœur de nos réflexions et de nos décisions. Cette sobriété a été pensée ensemble, en tenant compte de nos ressources et des spécificités de l'Alsace du Nord.

La loi climat & résilience du 22 août 2021 a renforcé cette nécessaire sobriété, notamment foncière. La sobriété énergétique a également été un axe de travail phare, avec pour objectif un territoire à énergie positive en 2050.

Le plan climat de l'Alsace du Nord se veut ambitieux tout en étant réaliste. Pour fédérer et inspirer tous les acteurs du territoire, individuels et collectifs, privés et publics, notre plan climat est également concret avec 69 fiches actions mesurables et se veut optimiste.

*Marie-Odile BECKER
Vice-Présidente en charge du plan
climat-air-énergie territorial*



Zoom sur les faits marquants du

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord finalisé

Initiée en 2019, l'élaboration du PCAET de l'Alsace du Nord a franchi de grandes étapes en 2021 :

- > **Validation de la stratégie** par le comité syndical 11 février 2021
- > **Constitution du plan d'actions** avec les inter-communalités et les partenaires du territoire
- > **Arrêt du projet** par le comité syndical 11 septembre 2021
- > **Lancement des consultations règlementaires** (décembre 2021).

Sobriété énergétique, autonomie en ressources, attractivité durable, résilience et mobilisation, le plan d'actions permet au territoire de répondre aux enjeux du changement climatique. L'exemplarité des collectivités locales et la contribution de tous les acteurs du territoire sera nécessaire pour relever ces défis.

L'approbation finale du PCAET aura lieu début 2022 suite aux retours des différentes consultations.



Agir ensemble pour les transitions de l'Alsace du Nord

La dynamique a été initiée fin 2020 par le PETR pour faire participer acteurs et citoyens du territoire à la construction et la mise en œuvre d'actions favorables à la transition énergétique et climatique.

Les ateliers 2021 ont permis de cibler 16 défis puis d'imaginer 23 solutions lors du grand remue-méninges citoyen. Ces événements ont rassemblé près de 80 participants et, en raison du contexte sanitaire, permis d'expérimenter avec succès des outils collaboratifs en ligne.

Les idées ont alimenté le plan d'actions du PCAET. Les suites de la dynamique et des projets, individuelles et collectives, seront fonction des porteurs et des acteurs volontaires.

Une expertise technique mutualisée pour plus d'efficacité énergétique des bâtiments publics

Après un recensement des volontés et des besoins des communes, une mission économie de flux mutualisée a été mise en place. A l'instar du conseiller en énergie partagé par les communautés de communes Sauer-Pechelbronn et du Pays de Wissembourg depuis 2013, il répondra aux demandes des communes des 4 autres EPCI membres du PETR.

Porté par Alter Alsace Energie, l'économiste de flux apporte 3 types d'expertise : sobriété énergétique, efficacité énergétique et potentiel solaire.

60 missions sont planifiées sur une première période de 2 ans. Les premières missions ont démarré au 2^e semestre 2021 pour les communes d'Oberbronn, Dauendorf et Kaltenhouse.



Plan Climat en 2021

Le déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

Pour répondre à l'accroissement de la demande des particuliers et des objectifs de rénovation ainsi qu'à l'évolution des dispositifs nationaux, le PETR de l'Alsace du Nord mutualise et porte le service SARE pour ses 6 intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'ensemble du service en Alsace du Nord comprend :

- **3 conseillers PETR de l'Alsace du Nord** « logement individuel » (dont 1 à titre expérimental spécifique pour la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn)
- **1 conseiller Oktave « copropriété »** qui accompagne les syndicats et les copropriétaires dans leur réflexion
- **1 conseiller Oktave « maison individuelle »** qui assure une prestation de maîtrise d'œuvre des chantiers

Un site spécifique jerenove.alsacedunord.fr, une permanence téléphonique et des rendez-vous délocalisés sur l'Alsace du Nord ont été mis en place pour maximiser le service.

En 2021, les conseillers ont accompagné 1000 projets de rénovation en Alsace du Nord.



jerenove.alsacedunord.fr



L'édition 2021 du défi « Au boulot j'y vais autrement »

Coorganisé par le PETR de l'Alsace du Nord en partenariat avec 29 territoires de la région Grand Est et l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, l'édition 2021 du défi s'est déroulée du 17 mai au 6 juin. Le défi a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur leur lieu de travail grâce à des modes de déplacement durables.



Malgré un contexte sanitaire délicat, les employeurs d'Alsace du Nord ont répondu présents :

- 21 employeurs participants
- 400 salariés participants
- 75 000 km alternatifs parcourus
- 2 établissements scolaires participants

2 structures d'Alsace du Nord sont montées sur le podium du classement Grand Est de la catégorie + 400 salariés :

- 2^e place pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres
- 3^e place pour la société Sew Usocom

Bravo à tous pour leur mobilisation !

Le SCoT Schéma de Cohérence

La révision du SCoT

Les travaux relatifs à la procédure de révision du SCoT se sont poursuivis tout au long de l'année 2021 et ont permis d'aboutir à une réunion des personnes publiques associées le 7 avril 2021 sur le projet de document d'orientation et d'objectifs révisés.

Des réunions d'information et de concertation relatives à la révision du SCoT se sont tenues sur le territoire en 2021. Elles ont permis de présenter les grandes orientations d'aménagement et objectifs du développement durable de l'Alsace du Nord, pour les 20 ans à venir. De nombreux sujets ont fait l'objet de discussions au cours de ces rencontres : la production et la diversification de l'offre de logements, les impacts de la crise sanitaire, les enjeux de réduction de la consommation foncière, la protection des terres agricoles, naturelles et forestières, le changement climatique...



La Conférence des SCoT

La Loi Climat & Résilience a instauré un nouvel espace de dialogue à travers - la Conférence des SCoT - afin d'associer les établissements publics de SCoT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation des sols.

La première réunion InterSCoT Grand Est s'est réunie le 15 novembre 2021 à Metz, avec pour objectif la préparation de la Conférence des SCoT qui a jusqu'au 22 octobre 2022 pour élaborer une proposition de déclinaison de l'objectif ZAN pour la Région Grand Est, dans le cadre de la révision du SRADDET.

La Loi Climat & Résilience et le ZAN 2050

La loi Climat & résilience, promulguée le 22 août 2021, a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031. Ces objectifs devront en premier lieu se traduire dans le SRADDET de la Région Grand Est. Le SCoT de l'Alsace du Nord devra décliner ces objectifs à son échelle.

C'est pourquoi le calendrier de la procédure de révision du SCoT de l'Alsace du Nord a été décalé, ceci afin de prendre en compte le SRADDET qui doit franchir un cap supplémentaire en matière de réduction de consommation d'espaces et d'artificialisation.

Territoriale

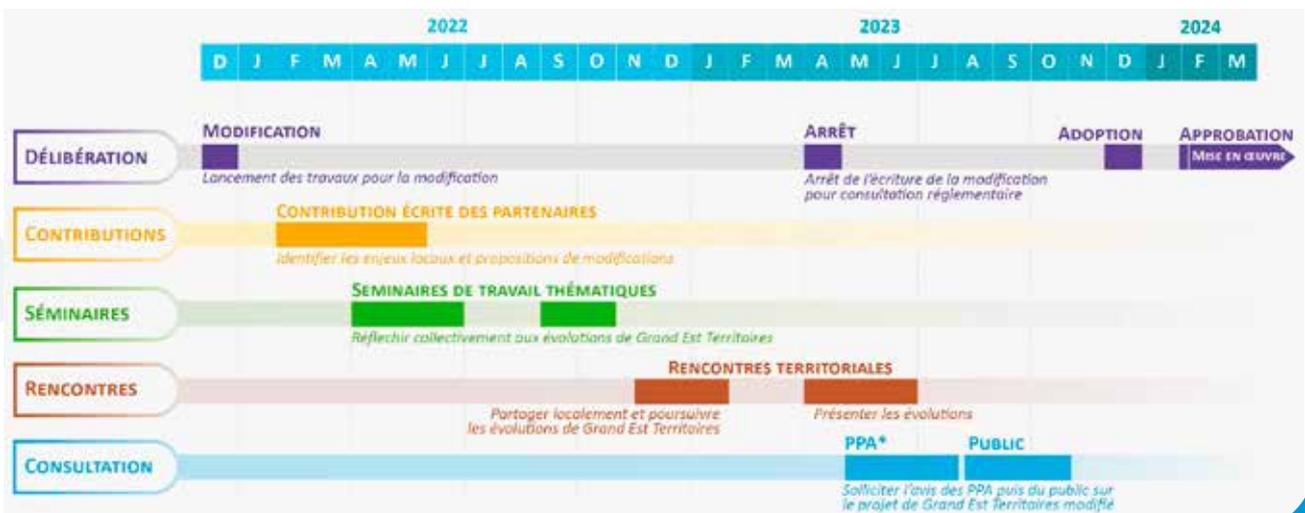


Calendrier des procédures

Calendrier du SCoT



Calendrier du SRADDET



Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord, un outil dédié à la démocratie participative

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord est composé de 58 membres issus de la société civile, bénévoles et engagés pour 6 ans.

Le bureau est l'instance opérationnelle du Conseil de développement. Il est composé de 10 membres.

La loi laisse au Conseil de développement la possibilité de s'organiser librement. C'est donc en s'appuyant sur le dynamisme de ses membres que se définit l'organisation concrète des travaux et les relations avec les collectivités, les partenaires publics et privés et la population.

- Les travaux du Conseil de développement s'organisent en 4 commissions thématiques :
 - Mobilité écoresponsable
 - Valorisation du territoire autour de ses richesses
 - Ecologie au quotidien
 - Avis sur les stratégies et projets de territoire

Mobilité écoresponsable

Axe de travail retenu : les déplacements domicile-travail écoresponsables en Alsace du Nord, quelles pistes d'amélioration ?

3 réunions de la commission en 2021 > travail avec les partenaires « mobilité » sur la construction d'une offre spécifique pour le Défi Mobilité 2021 : offre d'essai combinée SNCF / Ritmo.

Cercle DRH d'Alsace du Nord

Travailler collectivement sur les préoccupations communes des DRH - attractivité de l'entreprise vis-à-vis des salariés (attirer les compétences, lever des freins et au final gagner en performance)

1^{er} sujet traité : une politique interne en matière de mobilité durable est-elle un atout pour vos recrutements ?

Valorisation du territoire autour de ses richesses

Axe de travail retenu : redonner du sens à l'humain pour valoriser les richesses de l'Alsace du Nord

2 réunions de la commission en 2021 > comment mettre en lumière les talents de l'Alsace du Nord, des hommes et des femmes passionnés par leur métier (l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, la santé...) ? > Un 1^{er} évènement sera organisé en 2022.

Ecologie au quotidien

Axes de travail retenus :

- Sensibiliser à la prévention et la valorisation des déchets par un évènement annuel fort
- Economiser / préserver / gérer l'eau en Alsace du Nord : les récupérations d'eau (gestion/économie d'eau) et l'infiltration des eaux (noues, désimperméabilisation, renaturation) > penser les projets urbains sous le prisme de la gestion de l'eau

6 réunions de la commission en 2021 > travail avec les syndicats en compétence sur l'organisation d'un évènement autour du thème : « On ne jette rien ! »

Avis sur les stratégies et projets de territoire

Le Conseil de développement a été consulté 3 fois en 2021 sur l'élaboration de projets de territoire ou de documents de prospective et de planification.

Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

- Avis adopté le 15 juin 2021 (2 réunions préparatoires)

Projet de PCAET de l'Alsace du Nord

- Avis adopté le 16 novembre 2021 (2 réunions préparatoires)

Projet de SCOT de l'Alsace du Nord

- Avis adopté le 16 novembre 2021 (2 réunions préparatoires)

Bilan financier 2021

Recettes

Les recettes du PETR de l'Alsace du Nord reposent principalement sur :

- Les cotisations des EPCI membres
- Les aides accordées par la Région Grand Est pour l'ingénierie territoriale et le SCoT
- La dotation globale de décentralisation pour la révision du SCoT

Pour mémoire,
les cotisations du PETR
de l'Alsace du Nord sont
calculées en fonction
du nombre d'habitants
(1,70 €/habitant).

En 2021, les recettes du PETR de l'Alsace du Nord (fonctionnement et investissement) se sont élevées approximativement à 600 000 € dont 320 000 € de contributions syndicales des collectivités membres, 39 000 € accordés par la Région Grand Est au titre du soutien à l'ingénierie territoriale, 40 000 € de dotation globale de décentralisation accordée par l'Etat pour la révision du SCoT et 20 000 € de mécénat de la part d'ES pour les actions d'audits énergétiques des bâtiments publics, en lien avec le Plan climat.

Dépenses

Le PETR de l'Alsace du Nord a engagé environ 670 000 € de dépenses pour l'année 2021.

Les dépenses 2021 sont principalement affectées aux travaux en cours de révision du SCoT et d'élaboration du PCAET, aux charges de personnel, aux charges liées au fonctionnement de la structure, ainsi qu'aux charges de gestion courante liées aux primes accordées aux particuliers (les primes d'accompagnement à la rénovation énergétique Oktave).



www.alsacedunord.fr

Retrouvez-nous
sur le web !

Réalisé sous la direction de Claude STURNI, *président du PETR de l'Alsace du Nord*
et de Géraldine STAERLE, *directrice du PETR de l'Alsace du Nord*

Crédits photos : PETR de l'Alsace du Nord

Le cadre réglementaire

Le rapport d'activité des EPCI
(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
67500 Haguenau
Tél. 03 88 07 32 40

www.alsacedunord.fr

